

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de déconfinement de la Ville d'Orléans

Le 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé un déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020. Les modalités de celui-ci ont été précisées le 28 avril dernier. A Orléans, les élus du Conseil Municipal se sont réunis ce mardi 5 mai pour échanger autour du plan de déconfinement qui doit permettre une nécessaire reprise des activités économiques, sociales et humaines et le maintien des mesures indispensables à la protection de la santé de tous. La crise n'est pas terminée, nous devons rester concentrés et vigilants. Les Orléanais doivent pouvoir se réapproprier leur ville progressivement. En toute sérénité et en toute sécurité.

Les grands axes de la stratégie de déconfinement à Orléans

- ⇒ Mettre en œuvre les **mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie**
- ⇒ **Organiser l'espace public et les déplacements** pour contribuer au redémarrage de l'activité en ville
- ⇒ **Faciliter** le retour au travail et la **réorganisation de la vie des familles**
- ⇒ **Favoriser la cohésion sociale et la solidarité**
- ⇒ Engager un **soutien fort au secteur économique**

Des attentes nombreuses et légitimes

- ⇒ Près de 800 appels reçus chaque jour, depuis le 4 mai, en cellule de crise :
- ⇒ (02.38.79.29.99 – 7J/7 et 24H/24)
- ⇒ Près de 700 appels reçus chaque jour à la Direction de la Gestion des Déchets
- ⇒ **Renfort de la cellule d'appel depuis le 4 mai**
- ⇒ 90% des demandes concernent les masques
- ⇒ Cellule de crise maintenue jusqu'à nouvel ordre

Petite enfance, éducation et jeunesse : une rentrée échelonnée

Pour les crèches, sur les 399 places en accueil collectif régulier, seule la moitié au maximum pourront être réouvertes dans la semaine du 11 mai. L'accueil s'effectuera par groupes de 10 enfants. Cet accueil concernera d'abord les enfants des personnels prioritaires :

- ⇒ Personnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire
- ⇒ Les parents qui travaillent tous les deux ou un parent isolé qui ne peut télétravailler
- ⇒ Enfants orientés par les services de protection maternelle et infantile
- ⇒ Enfants selon des critères sociaux / parentaux

Concernant les écoles, la rentrée sera là aussi progressive : les enfants de Grande Section de Maternelle, de CP de CM2 ainsi que, si possible, de CE1 des zones REP+ de la ville **feront leur rentrée le 12 mai**, la date du 11 mai étant réservée à la pré-rentrée des enseignants. **Les autres enfants feront leur rentrée le 25 mai**. Les classes seront limitées à 15 élèves pour les élémentaires et 10 élèves pour les maternelles :

- ⇒ L'école aura lieu deux jours par semaine : lundi et mardi ou jeudi et vendredi

Quand les effectifs le permettront dans les classes, l'école aura lieu du lundi au vendredi, les 4 jours de la semaine, pour les enfants.

Toutefois, pour les enfants dont les deux ou le parent travaillent sans pouvoir être en télétravail, un accueil sera organisé par la mairie dans les mêmes conditions de distanciation que pour les classes. A partir de la semaine du 25 mai, l'Education nationale devrait mettre en place les activités relatives à la santé, le sport, le civisme et la Culture. Les salles municipales et les gymnases actuellement fermés pourront être mobilisés si besoin.

Pour la restauration scolaire, selon le protocole sanitaire de l'Education Nationale, nous travaillons actuellement avec notre délégataire, la Sogeres à la reprise des services dans le strict respect des règles sanitaires et de distanciation nécessaires

L'accueil du périscolaire reprend également le matin et le soir, avec un étalement des arrivées des familles jusqu'à 18h30 si besoin. Les ALSH du mercredi reprendront dès le 13 mai.

L'organisation d'une reprise des ALSH et de l'EMIS est également à l'étude pour cet été.

Les Aselqo reprennent également très progressivement leurs activités.

Déplacements et gestion de l'espace public : Orléans, ville apaisée

Sur le réseau TAO, Keolis Métropole Orléans va rouvrir l'ensemble de ses lignes et services à hauteur de 73% de l'offre habituelle. Plusieurs mesures seront mises en place pour assurer la sécurité des voyageurs, du personnel de Keolis et des agents de la PMIT fortement mobilisés pour encadrer cette reprise :

- ⇒ Désinfection quotidienne des matériels roulants
- ⇒ Neutralisation d'un siège sur deux
- ⇒ Montée des voyageurs par la porte avant sans vente de titre à bord
- ⇒ Port du masque obligatoire pour les conducteurs et les passagers

Les équipes de la PMIT et de Keolis Métropole Orléans seront fortement mobilisées pour veiller au respect de ces consignes, avec discernement et pédagogie.

Keolis a, par ailleurs et pour accompagner ce déconfinement, mis en place une nouvelle application accessible sur smartphone. « Flash ticket » permet aux voyageurs d'acheter des tickets 1, 2, 10 voyages ou 24 heures et ce, sans contact. Pour valider son titre, il suffit de flasher le code une fois monté à bord du véhicule. Il est à noter que l'agence TAO du centre-ville sera de nouveau accessible au public à compter du 11 mai.

Le service de transport à la demande mis en œuvre pour le personnel soignant du CHRO est maintenu au-delà du 11 mai et cohabitera donc avec l'offre grand public Résa'TAO qui reprend du service à la même date.

Le vélo, mode de déplacement idéal du déconfinement

Un report massif des voyageurs vers la voiture augmenterait les nuisances du trafic routier et notamment la pollution de l'air, facteur de complication du COVID-19. Le vélo apparaît donc comme un mode de déplacement alternatif qui répond parfaitement aux enjeux de mobilité de la période de déconfinement qui s'ouvre. Orléans Métropole entend donc inciter à la pratique du vélo en travaillant avec, l'ensemble des 22 communes, à la mise en place d'itinéraires cyclables provisoires travaillés avec les associations de cyclistes et notamment le Collectif Vélorution, autour des axes structurants et des axes permettant d'assurer une continuité avec les pôles de travail. **Des aménagements provisoires sont à l'étude, en complément, de la réouverture des pistes cyclables des quais de Loire dès le 11 mai.**

Par ailleurs, des arceaux vélo et des solutions de stationnement provisoires seront positionnés sur l'espace public pour accompagner cette pratique. Une aide à la « remise en selle » verra aussi le jour à travers des stands réguliers au niveau des marchés de la métropole pour réparer son vélo, acheter des vélos d'occasion, s'informer sur les aménagements provisoires, sera mise en place très rapidement en lien avec les associations locales.

Afin d'éviter un report trop massif des déplacements vers la voiture, le stationnement payant sur voirie sera de nouveau contrôlé à compter du 11 mai. **La gratuité des abonnements de stationnement en ouvrage pour les restaurateurs, cafetiers et leurs salariés dont les établissements seront toujours fermés après le 11 mai est maintenue.**

La Ville d'Orléans et Orléans Métropole ont fait l'acquisition de 40 000 bons de stationnement. Distribués aux commerçants via les Vitrites d'Orléans, et mis à dispositions dans 460 commerces, ils permettront d'obtenir 2h de stationnement gratuit et visent à soutenir la relance du commerce local.

Les parcs et jardins de la Ville d'Orléans pourront ouvrir leur porte en fonction de la couleur qui sera attribuée par l'Etat au département du Loiret ce jeudi 7 mai.

Les mesures sanitaires : **Un masque pour tous les Orléanais et du gel hydroalcoolique sur l'espace public**

Pour garantir de bonnes conditions sanitaires à tous, 150 distributeurs de gel hydroalcoolique seront positionnés dès le 7 mai à l'entrée des bâtiments publics et 500 sur le domaine public. Seront priorités les lieux où les contacts sont les plus fréquents (stations vélo, places, marchés de plein air, parcs et jardins, aires de jeux et agrès quand ils rouvriront).

Sur le plan des équipements de protection individuelle des Orléanais, les livraisons de masques grand public, à raison de 2 par foyers, ont été effectuées cette semaine. Les Orléanais dont les foyers sont composés de plus de 2 personnes de plus de 11 ans sont désormais invités à se rendre, sur rendez-vous, dans l'un des 6 sites identifiés pour en récupérer davantage. Chaque Orléanais doit pouvoir disposer d'un masque grand public le lundi 11 mai. Cette vaste opération repose à la fois sur les achats de masques effectués par la Ville d'Orléans et sur les masques confectionnés par les couturières bénévoles d'Orléans.

Le plan de soutien à l'économie locale et aux forces vives

La cellule de veille économique, ouverte 7j/7, est toujours mobilisée pour accompagner les entreprises comme les commerces et les artisans dans leurs différentes demandes d'aide en coordination avec la Région, les chambres consulaires et les organismes professionnels. Cette cellule de veille assure un accompagnement personnalisé pour les artisans et les commerçants. Le plan de déconfinement de la Ville et de la Métropole d'Orléans prévoit d'ailleurs de nombreuses mesures pour les accompagner :

- ⇒ Rédaction d'une **charte sanitaire certifiée**, en lien avec les professionnels, pour rassurer les clients quant au respect des règles sanitaires dans les établissements
- ⇒ **Soutien à l'opération « chèque solidaire »** proposée par les Vitrites d'Orléans à travers une subvention de 20 000€
- ⇒ **Exonération des droits de terrasse**
- ⇒ **Exonération**, avec plafond, de la **taxe locale sur la publicité extérieure**
- ⇒ Mobilisation du fonds « **aides aux TPE** » de la Métropole (50 000 €) : artisans, commerçants, filières tourisme et événementiel en particulier
- ⇒ Adaptation des terrasses des restaurants et bars pour permettre la distanciation sociale
- ⇒ **Accompagnement personnalisé des commerçants** sur les gestes barrières et sanitaires

Plus globalement, **des aides ont aussi été prévues pour venir en aide aux acteurs économiques**, durement touchés par la crise :

- ⇒ **Exonération des loyers** de nos pépinières (Lab'O)
- ⇒ Participation à hauteur de **300 000€ de la Métropole d'Orléans au fonds de soutien régional**
- ⇒ **Soutien exceptionnel à la filière horticole** par l'achat de 100 000€ de végétaux
- ⇒ Accélération du paiement des factures à nos fournisseurs

Enfin et parallèlement, des mesures ont été prises pour relancer l'activité touristique sur le territoire et accompagner nos acteurs économiques dans leur reprise :

- ⇒ **Report du paiement du 2nd semestre de la taxe de séjour sur le 3^{ème} trimestre**, en lien avec les services de l'État, pour soulager immédiatement la trésorerie des hôteliers et hébergeurs du territoire
- ⇒ **Campagne de communication touristique « Heureux de vous retrouver ! »** en juillet et en octobre pour valoriser notre territoire et ses atouts au plan national et européen. Meilleurs ambassadeurs de l'Orléanais, les professionnels et les habitants de la métropole sont associés à sa réalisation.

Un plan de reprise d'activité touristique est aussi en cours d'élaboration par Orléans Val de Loire Tourisme.

Culture, évènementiel : ce qui rouvre et dans quelles conditions ?

Pour le musée des Beaux-Arts, une réouverture est envisagée à partir du 13 mai, sur rendez-vous uniquement pour les abonnés et l'association des Amis des musées. Cette ouverture sera élargie, à compter du 19 mai, au grand public, toujours sur réservation uniquement. Une réouverture du musée d'histoire et d'archéologie et de la maison de Jeanne d'Arc pourra ensuite être envisagée à compter du 2 juin, si les conditions le permettent.

Concernant les médiathèques, un service personnalisé de réservation de documents pourrait être effectif à compter du 19 mai sur la médiathèque Gambetta. Ce service de « click and collect » pourrait ensuite être déployé pour fin mai à la médiathèque Maurice Genevoix. Par la suite et en fonction de l'évolution de la situation, une ouverture plus large pourrait être organisée.

Les archives proposeront, dans un premier temps, un service d'accès aux documents uniquement pour les agents de la Ville et de la Métropole, sous forme de prêts. Pour les chercheurs et le public et au regard de la configuration des lieux, une ouverture ne pourra être envisagée que d'ici le mois de juin.

Le Théâtre Gérard Philipe et la Maison des Arts et de la Musique, établissements gérés en régie par la Ville d'Orléans, pourraient ouvrir d'ici fin mai pour permettre aux compagnies artistiques de reprendre rapidement leur travail dans la limite des gestes barrières et de distance sanitaire, extrêmement contraignants dans les arts du spectacle.

Concernant le **108** et l'**Argonaute**, nous travaillons à une reprise des cours individuels, en lien avec l'association Musique & Equilibre.

Le **Conservatoire** lui ne rouvrira pas dans l'immédiat mais, en lien avec les enseignants et les parents, une partie très limitée des cours individuels pourrait reprendre prochainement.

La **Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier** pourra rouvrir le 13 juin avec la présentation de l'exposition Charles Pétillon.

Les travaux du **Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE)** devraient reprendre le 11 mai prochain. Son ouverture est à ce stade envisagée à la fin de l'année.

Enfin, concernant le **Cinéma des Carmes et le Théâtre Charbon**, une exonération de loyer a été actée, comme c'est le cas pour les commerces d'Orléans, afin de soutenir ces acteurs culturels dans la difficile période que nous vivons.

Sur le plan évènementiel, **tous les rassemblements de plus de 5 000 personnes étant interdits jusqu'en septembre**, il apparaît que « Rentrée en fête » pourrait être le prochain évènement orléanais. Le service de la vie associative travaille sur différents scénarios avec l'objectif d'une configuration permettant de réguler au mieux les flux de visiteurs et d'éviter de trop fortes concentrations.

Nous envisageons la réouverture des maisons des associations d'ici mi-mai selon des règles adaptées que nous définissons avec les associations.

Une frise temporelle a été travaillée avec l'ensemble des 22 communes de la métropole afin d'élaborer plusieurs scénarios de reprise dans le domaine de l'évènementiel.

Le plan de reprise de la Ville et de la Métropole d'Orléans :

La reprise des activités municipales et métropolitaine se fera, dès le 11 mai, selon deux principes :

- ⇒ Maintien du télétravail pour ceux qui le peuvent
- ⇒ Reprise des activités, pour ceux qui ne peuvent télétravailler, dans le respect des règles sanitaires obligatoires

Tous les agents municipaux et métropolitains mobilisés sont équipés de masques et de matériels, selon des protocoles sanitaires pour chaque métier, validés par les organisations du personnel. Des mesures de protection sont mises en place avec une vigilance spécifique apportée pour les agents au contact du public :

- ⇒ Aménagements des locaux
- ⇒ Mise en place de circuits de cheminement
- ⇒ Pose de marquage au sol
- ⇒ Utilisation du plexiglass, de lunettes de protections, de masques, de gants et de gels hydro alcooliques en particulier

Le principe d'une prime a également été acté, en lien avec les représentants du personnel, Plafonnée à 1 000 euros, celle-ci serait calculée sur la base des jours travaillés, sur le terrain ou en télétravail, et son montant serait compris entre 5 et 25 euros selon les situations. **Environ 1000 agents pourraient être concernés.**

Pour joindre la Mairie d'Orléans, 7J/7 et 24H/24 : 02 38 79 29 99
Pour plus d'informations : orleans-metropole.fr